



SARRAZIN+PLOURDE
solutions taillées sur mesure

Me Eric McDevitt David
Téléphone : 514 360-0186
Courriel : edavid@sarrazinplourde.com

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Montréal, le 20 janvier 2022

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'Énergie
Place Victoria
800 rue du Square-Victoria, 2e étage, Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-4167-2021, phase 1
Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022
N/D: 0368-0004

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint la Demande de paiement de frais («DPF») d'Option consommateurs («OC») dans le dossier mentionné en rubrique.

Puisque cette DPF dépasse de 10,4% le budget de participation, nous vous fournissons ci-après les justificatifs requis par le paragraphe 14 du *Guide de paiement des frais*.

D'entrée de jeu, OC tient à souligner qu'elle a été au cœur des débats concernant deux des enjeux les plus importants de la cause, soit celui de l'étude de productivité multifactorielle et celui du dépassement de coût pour le projet Micoua-Saguenay.

En ce qui concerne l'enjeu de l'étude PMF, le travail de l'analyste Dr Roger Higgin a été passablement compliqué par le fait qu'il a dû analyser non pas deux, mais bien quatre rapports d'expertise puisque les experts retenus par le Transporteur et par l'AQCIE-CIFQ ont déposé des rapports complémentaires ayant une envergure comparable aux rapports initiaux. Ceci a contraint Dr Higgin à refaire le travail de synthèse qu'il avait effectué concernant les rapports initiaux, ce qui explique le dépassement des heures d'analyse prévues au budget. En définitive, nous soumettons que l'analyse et les recommandations effectuées par Dr Higgin sont utiles au délibéré de la Régie, entre autres à la lumière des positions très divergentes des experts.

En ce qui concerne le dépassement de coût Micoua-Saguenay, OC considère avoir soulevé et traité un enjeu important, tant au niveau des coûts à être supporté par les

clients d'Hydro-Québec qu'au niveau du processus réglementaire. Néanmoins, l'analyste Pascal Cormier a enregistré des heures plus basses que celles prévues au budget.

Les heures de préparation du soussigné ont été plus élevées que prévu pour les raisons qui suivent. La préparation des contre-interrogatoires des experts a été plus longue qu'anticipée étant donné la multiplication des rapports et la complexité des points de divergences nécessitant un éclairage. Nous estimons que les contre-interrogatoires que nous avons menés ont aidé la Régie à faire du sens de ces rapports. Nous avons également effectué un contre-interrogatoire de l'analyste du RTIÉE qui s'est avéré utile. En outre, plus de temps de recherches a dû être consacré afin de répondre aux enjeux juridiques soulevés par la cause, notamment la portée des présomptions de prudence et de raisonnable et le fardeau de preuve. Nous avons également analysé et plaidé sur des enjeux importants concernant la planification du réseau de transport. Même si certains de ces enjeux pouvaient dépasser les questions abordées dans le présent dossier, nous estimons qu'ils sont utiles à la réflexion plus globale et à long terme de la Régie.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que la DPF d'OC est justifiée.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

SARRAZIN PLOURDE s.a.

(S) Eric McDevitt David

Eric McDevitt David,
Avocat / Associé
EMD/jsb

p.j. Demande de paiement de frais